

Publié sur *Le Matin Online* (<http://www.lematin.ch>)

[Accueil](#) > Affaires de pédophilie: le pape pourrait-il finir en prison?

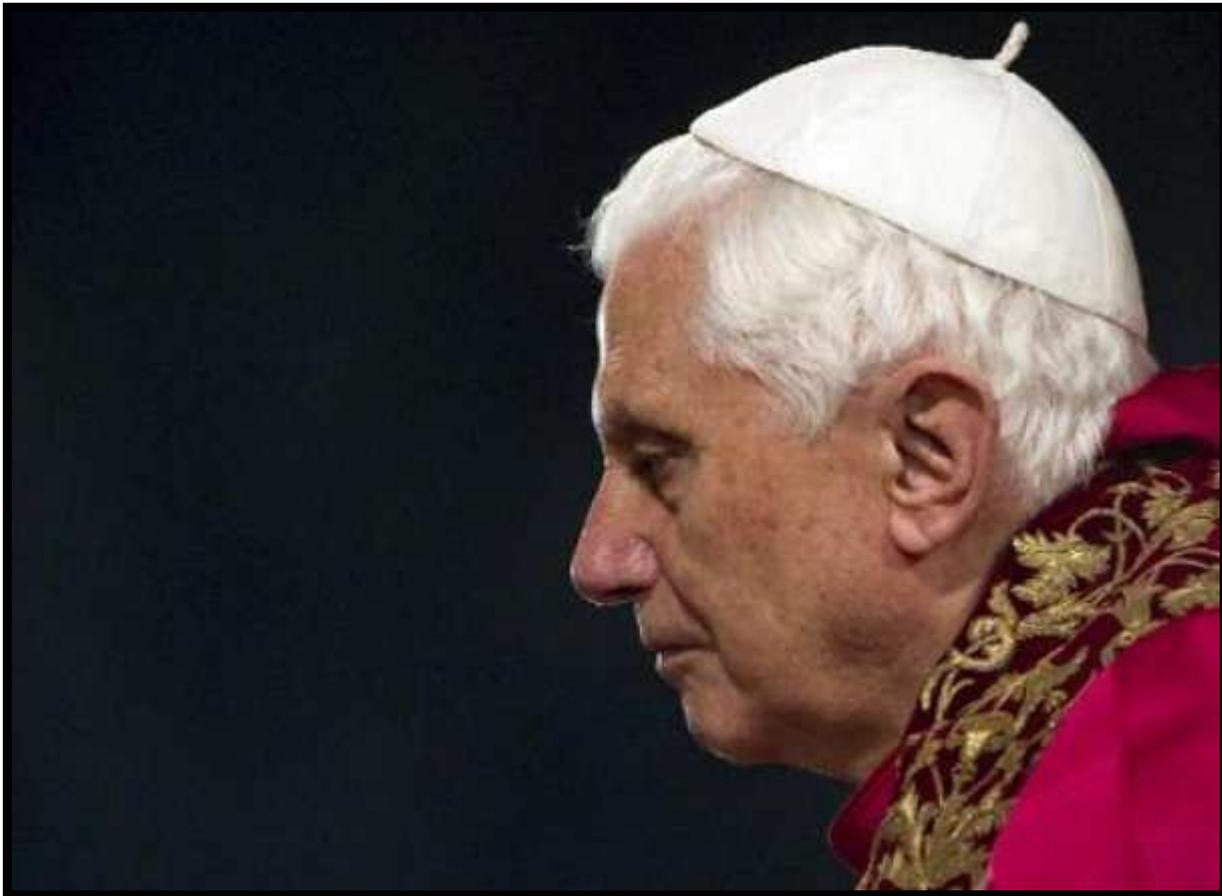
---

Benoît XVI

## Affaires de pédophilie: le pape pourrait-il finir en prison?

13. avril 2010, 21h54

Le Matin



Le pape Benoît XVI va fêter demain ses 83 ans et ce dimanche marquera les 5 ans de son pontificat. Mais cette semaine anniversaire démarre sous de noirs auspices pour Joseph Ratzinger. Ainsi, hier, sa propre maison natale en Allemagne a été recouverte d'une inscription particulièrement obscène, faisant référence aux scandales pédophiles qui secouent l'Eglise catholique. Et, hier toujours, le porte-parole du Vatican a dû se prononcer sur l'impensable: l'idée de faire arrêter Benoît XVI par la justice!

## **Le Vatican minimise**

Selon l'agence de presse AFP, le porte-parole a souri de cette «initiative assez originale», qui montre la «créativité» de ses auteurs et qui vise «surtout à marquer l'opinion publique». Le pape va effectuer «une visite d'Etat» en Grande-Bretagne en septembre prochain et il serait «curieux qu'il soit arrêté à cette occasion», a-t-il ajouté. Deux militants britanniques de l'athéisme veulent pourtant très sérieusement faire arrêter Benoît XVI pour «crimes contre l'humanité», après les accusations selon lesquelles il aurait couvert les agissements de prêtres pédophiles (lire l'encadré).

## **Pas des rigolos**

Venant d'un pays réputé pour son anti-papisme, cette provocation peut effectivement prêter à sourire. Mais la nouvelle fait la une des journaux anglais depuis dimanche et les initiateurs du projet ne sont pas des petits rigolos. Soutenus par des avocats de renom, ils font figure de chroniqueurs réputés et engagés. L'un d'eux, le scientifique Richard Dawkins, a encore longuement expliqué hier dans un article pourquoi il serait juste et logique que «le pape doive affronter un procès civil».

## **Querelle d'experts**

Première étape du raisonnement: le pape est certes protégé par l'immunité diplomatique due à son rang de chef d'Etat du Vatican. Mais ce privilège historique repose sur des bases bancales, selon Mark Stephens, un des avocats des athées. «Le Vatican n'est pas reconnu comme un Etat selon le droit international, mais selon une construction établie à l'époque par Mussolini. Et, d'ailleurs, quand le Vatican a voulu devenir membre des Nations Unies, les Etats-Unis s'y sont opposés.»

Cette manière de faire tomber l'immunité du pape est contestée par les experts. «Cette idée n'est pas réaliste, juge Andreas Ziegler, spécialiste du droit international à l'Université de Lausanne. Le statut unique du Vatican parmi les Eglises du monde n'est pas forcément logique et adapté à la réalité d'aujourd'hui. Mais plus de 170 pays entretiennent des relations diplomatiques avec le Vatican et il n'y a pas besoin d'être membre de l'ONU pour être traité comme un Etat à part entière. Ce fut longtemps le cas de la Suisse.»

## **Crime contre l'humanité?**

L'autre angle d'attaque des athées anglais est tout aussi contesté. Il s'agirait de faire arrêter Benoît XVI en Grande-Bretagne au nom de l'universalité des crimes contre l'humanité, qui permet de faire exception à l'immunité des chefs d'Etat. Un juriste anglais traite ses collègues d'opportunistes quand ils agitent cette perspective: «Ils savent que jamais le pape ne se retrouvera dans une cellule du Tribunal international de La Haye!»

A Lausanne, Andreas Ziegler ne dit pas autre chose: «L'exception des crimes contre l'humanité concerne certes aussi les viols, mais lorsqu'ils sont commis en masse contre une population précise. Je doute que les Etats, majoritairement restrictifs en la matière, acceptent de créer une nouvelle exception liée au cas particulier des crimes pédophiles commis au sein de l'Eglise catholique.»

L'ultime argument pour éloigner le spectre d'une action en justice contre le pape vient du

président du Tribunal du Vatican lui-même: «L'Eglise n'est pas une société multinationale», a récemment rappelé Giuseppe Dalla Torre. Par cette image, il réfute l'idée selon laquelle les prêtres seraient des «employés» du Vatican et le pape leur «patron».

Cet argument n'a pas empêché des juges américains d'autoriser une victime d'acte pédophile de poursuivre directement le Vatican et de demander l'audition du pape au moins comme témoin devant la justice. A la suite d'un recours du Saint-Siège, la Cour suprême des Etats-Unis devra bientôt se prononcer.

Là encore, il semble peu probable que la première puissance mondiale prenne le risque de faire une exception pour le pape. Ce serait la porte ouverte à voir un président américain convoqué un jour par la justice d'un pays tiers. Comme quoi, même dans les relations avec le Très Haut, les lois de la real politik s'appliquent.

Un seul moyen pourrait éventuellement exposer un jour personnellement le pape: il faudrait qu'il démissionne. Mais le dernier pape qui a abdiqué remonte à la nuit des temps...

### **Le pape face aux cas de curés pédophiles**

#### *Une lettre de 1985*

La responsabilité de Joseph Ratzinger dans le silence coupable de l'Eglise est liée à sa mission précédente, celle de cardinal chargé pendant vingt-trois ans de superviser les enquêtes secrètes du Vatican sur les cas de prêtres pédophiles. Dans ce cadre, une lettre de sa part rendue publique vendredi dernier apparaît comme accablante. Au diocèse d'Oakland qui insiste pour faire défroquer un prêtre pédophile, Ratzinger répond en 1985 qu'il faut se soucier des effets d'une telle décision en songeant au «bien de l'Eglise universelle». Pour l'avocat américain qui a révélé ces documents, «cela démontre de façon incontestable que le cardinal Ratzinger et le Vatican ont étouffé et continuellement nié» les affaires de pédophile au sein de l'Eglise.

#### *Le «monstre» Murphy*

Prêtre de l'archidiocèse de Milwaukee (Wisconsin), enseignant dans une école pour les sourds, le Père Lawrence C. Murphy aurait abusé sexuellement de plus de 200 enfants malentendants de 1950 à 1974. Ce cas monstrueux aurait également été traité avec lenteur et même clémence par le cardinal Ratzinger, selon des documents du New York Times.

#### *Le passé allemand*

Le pape est également mis en cause pour avoir hébergé un prêtre soupçonné de pédophilie lorsqu'il dirigeait le diocèse de Munich en 1980. Mais le vicaire général de l'époque, Gerhard Gruber, est venu à la rescousse de Benoît XVI en indiquant assumer «l'entière responsabilité» de la réaffectation du prêtre à des fonctions spirituelles, rendant possible de nouveaux contacts avec des enfants.

### **Précédents historiques**

#### *Les papes emprisonnés*

Pie VI (1775-1799) est l'unique pape mort en prison. Confronté à la Révolution française, il n'a pas eu le droit international et l'immunité diplomatique accordés aux papes d'aujourd'hui pour

se protéger. Réfugié en dehors de Rome, Pie VI a été rattrapé par les troupes françaises et fait prisonnier. Il survit une année en résidence surveillée à Valence et meurt à l'âge de 82 ans.

Aucun pape de l'ère moderne n'a connu la prison. Mais d'autres avant Pie VI connaîtront ce sort. Tel Clément VII que Charles-Quint n'a pas hésité à faire emprisonner à cause de l'opposition de ce pape à son Empire.

### ***Les papes démissionnaires***

Grégoire XII (1406-1415) est le dernier pape à avoir choisi de démissionner. Mais comme dans d'autres cas, il s'agissait d'un geste lié au contexte historique de l'époque (Grand Schisme d'Occident) et non à un problème personnel. Le code de droit canonique ne prévoit d'ailleurs aucun cas de figure où un pape pourrait se faire destituer, même en cas de «trauma psychologique».

---

**URL source:** <http://www.lematin.ch/actu/monde/affaires-de-p%C3%A9dophilie-le-pape-pourrait-il-finir-en-prison-21457>